



Écoles accueillantes et sécuritaires

Procédure 2

Lignes directrices et gabarit du code de conduite

Lignes directrices du code de conduit

- 1.0 Chaque école mettre en pratique le système Soutien au comportement positif (SCP) tel que prévu dans la Politique provinciale sur les écoles accueillantes et sécuritaires (EAS) du ministère de l'Éducation.
- 2.0 Chaque école élaborera un code de conduite qui suit le gabarit de code de conduite provincial, lequel comprendra ce qui suit:
 - 2.1 Des normes de comportement, aussi appelées attentes en matière de comportement, matrices de comportement, etc. Des exemples de comportements sont donnés dans le gabarit.
 - 2.2 Des stratégies proactives. Des exemples de stratégies sont fournis dans le gabarit.
 - 2.3 Les comportements inappropriés. (Peut aussi être appelé plan de discipline). Des exemples de comportements sont fournis dans le gabarit.
 - 2.4 Des stratégies réactives (Peut aussi être appelé Guide des conséquences). Des exemples de stratégies sont fournis dans le gabarit.
- 3.0 Le gabarit de code de conduite se veut un guide pour les écoles. L'information sous chaque entête peut être différente dans chaque communauté scolaire. Ces différences refléteront les besoins de l'école, la population et la communauté.
- 4.0 Normes de comportement
 - 4.1 Les normes de comportement visent tous les membres de la communauté scolaire, y compris les élèves, les parents et tuteurs, le personnel de l'école, les bénévoles et les visiteurs, quand:
 - 4.1.1 ils se trouvent sur le terrain de l'école;
 - 4.1.2 ils sont à bord d'un autobus scolaire sous contrat avec l'école ou avec le conseil scolaire.
 - 4.1.3 ils participent à des activités parascolaires;
 - 4.1.4 participent à des activités parrainées par l'école à l'extérieur de l'école;
 - 4.1.5 ils participent à une activité qui aura une incidence sur le climat de l'école.
 - 4.2 Chaque école est encouragée à utiliser ses propres mots pour exprimer les attentes en matière de comportement.
 - 4.3 Chaque école peut y inscrire ses attentes et ses exigences spécifiques, pour autant qu'elles soient cohérentes avec le code de conduite du conseil scolaire et de la province.

4.4 Ces attentes spécifiques peuvent fournir des exemples des attentes en matière de comportement de la communauté scolaire.

5.0 Stratégies proactives

Certaines personnes ne se plient pas toujours naturellement à des normes de comportement. Souvent, l'interprétation d'une attente par un élève peut être différente de ce qui était prévu. De plus, les élèves se présentent avec divers niveaux de compétences scolaires, sociales et émotives.

5.1 Il est important de discuter, d'enseigner, d'employer, de démontrer et de reconnaître régulièrement et constamment les comportements appropriés attendus des élèves.

5.2 La mise en pratique du système SCP améliorera l'efficacité de ces stratégies.

5.3 Les stratégies proactives de l'école peuvent viser à enseigner de nouvelles habiletés ou renforcer les habiletés nécessaires pour répondre aux attentes en matière de comportement.

6.0 Comportements inappropriés

6.1 Chaque école peut utiliser sa propre terminologie pour décrire les comportements inappropriés. Cela permettra de décrire ce que NE SONT PAS les normes de comportements. (Il est à noter que la définition de l'intimidation du ministère de l'Éducation ne devrait pas être reformulée ou modifiée).

6.2 Les comportements inappropriés comprennent l'intimidation et d'autres formes de violence de même que tous les autres comportements inappropriés des élèves.

6.3 On peut classer ces comportements en deux ou trois groupes ou niveaux de comportement inapproprié (niveau 1, 2, 3; vert, jaune, rouge, etc.)

6.4 Le niveau de comportement inapproprié aidera le personnel enseignant à déterminer la stratégie réactive appropriée à mettre en œuvre.

7.0 Stratégies réactives

7.1 Chaque école répertoriera une gamme d'interventions et de mesures de soutien à utiliser si l'élève affiche un comportement inapproprié.

7.2 La gamme de mesures de soutien et d'interventions devrait correspondre à la gravité du comportement cerné par l'école.

7.3 Les stratégies réactives devraient comprendre des possibilités d'apprentissage afin de renforcer le comportement approprié.

7.4 On devrait utiliser la discipline progressive et les pratiques réparatrices afin de changer l'emphase d'une approche strictement punitive à une approche réparatrice et de soutien.

Gabarit du code de conduit

[Nom de l'école] s'engage à fournir un milieu d'apprentissage et de travail accueillant, sécuritaire et inclusif en encourageant le respect, le civisme et l'excellence scolaire. Un climat positif existe à l'école lorsque tous les membres de la communauté scolaire se sentent en sécurité, à l'aise et acceptés.

Les normes de comportement décrites visent tous les membres de la communauté scolaire, y compris les élèves, les parents et tuteurs, le personnel de l'école, les bénévoles et les visiteurs, quand:

- ils sont sur le terrain de l'école;
- ils sont à bord d'un autobus scolaire sous contrat avec l'école ou avec le conseil scolaire.
- ils participent à des activités parascolaires;
- ils participent à des activités parrainées par l'école à l'extérieur de l'école;
- ils participent à une activité qui aura une incidence sur le climat de l'école

A) Normes de comportement

Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus:

- de respecter et d'observer les lois fédérales, provinciales et municipales;
- de faire preuve d'honnêteté et d'intégrité;
- de respecter les droits des autres et de les traiter avec dignité et respect en tous temps, quels que soient leur situation économique, leur origine nationale ou ethnique, leur religion, leur culture, la forme de leur corps, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité sexuelle, leur âge ou leurs capacités;
- traiter la propriété de l'école et les biens des autres avec soin;
- de prendre des mesures appropriées pour aider ceux qui ont besoin;
- de faire de leur mieux à l'école et durant toutes les activités de l'école.

B) Comportements inappropriés

En acceptant les Normes de comportement de **[nom de l'école]**, tous les membres de la communauté scolaire s'engagent à éviter:

- de violer les lois fédérales, provinciales ou municipales;
- tout comportement de discrimination fondé sur la situation économique, l'origine nationale ou ethnique, la religion, la culture, la forme du corps, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'âge ou les habilités;
- tout comportement de violence ou d'intimidation (physique, verbale, sociale, électronique) qui blesse délibérément (physiquement, socialement ou émotionnellement) une autre personne;
- de tenir des propos dérogatoires ou haineux contre une personne ou un groupe de personnes, une idée, une opinion ou croyance;

- de menacer une personne ou un groupe de personnes ou de détruire des biens;
- de blesser une personne ou un groupe de personnes, ou de causer des dommages matériels;
- d'utiliser les technologies pour harceler ou intimider une autre personne;
- d'utiliser les technologies pour nuire au climat positif de l'école;
- d'employer un langage violent, profane ou discriminatoire;
- de porter des vêtements ornés d'images violentes, vulgaires ou discriminatoires.

C) Stratégies proactives

Les attentes en matière de comportement décrits dans les Normes de comportement de **[nom de l'école]** seront encouragés et appuyés dans toute l'école par les pratiques ci-dessous.

- Les attentes en matière de comportement sont discutées avec tous les membres de la communauté scolaire durant des réunions régulières.
- Les normes de comportement des élèves sont passées en revue, appliquées et discutées de façon régulière et au besoin.
- Les normes de comportement sont appliquées uniformément par tout le personnel.
- On présente aux élèves une variété de comportements et les conséquences qui y sont associées, de manière à les aider à penser avant d'agir.
- Le personnel de l'école démontre les comportements appropriés.
- Les comportements appropriés des élèves sont reconnus par le personnel.
- Les enseignants communiquent avec les parents et les tuteurs pour leur fournir un suivi sur le comportement des élèves.
- Diverses activités scolaires et parascolaires favorisent le développement d'habiletés sociales, par exemple les programmes alternatifs, le mentorat par les pairs, les clubs d'alliances gais-hétéros, le programme Racines de l'empathie, les arts et les sports.
- On envisage des changements au milieu, au programme, ou aux deux.
- Les enseignants utilisent le processus préalable à l'aiguillage pour déterminer ou répondre aux besoins de l'élève.
- L'équipe de prestation de services peut recommander une évaluation officielle.
- On peut diriger l'élève vers un processus de counseling.
- On peut diriger l'élève vers des spécialistes du district ou vers une agence extérieure.
- Les enseignants notent de façon uniforme les comportements inappropriés ou inacceptables des élèves.
- On offre un soutien ciblé aux petits groupes d'élèves ou à l'élève individuellement.

D) Stratégies réactives

Face à un comportement inapproprié ou inacceptable d'un élève, les enseignants et l'administration de [nom de l'école] auront recours à une stratégie réactive, en fonction:

- de la gravité du comportement;
- des circonstances entourant le comportement:
 - autres personnes concernées (élèves/personnel/etc.)
 - environnement
 - facteurs déclenchants
 - circonstances spéciales
- des stratégies réactives utilisées dans le passé pour cet élève et le comportement de l'élève qui s'en suit;
- de la fréquence du comportement;
- des besoins particuliers de l'élève, de son Plan d'enseignement individualisé (PEI), ou des deux.

Interventions appropriées vis-à-vis un élève qui affiche des comportements de niveau 1 (appliquées par l'enseignant qui en est témoin):

- | | |
|--|---|
| • rappel verbal | • illustration du comportement approprié |
| • revoir les étapes d'un comportement approprié | • exercice d'autoréflexion |
| • possibilité d'apporter des modifications | • Protocole d'intervention contre l'intimidation |
| • présentation de choix et des conséquences de ces choix | • contact avec le foyer (communication avec les parents et tuteurs) |
| • développement des habilités | • conséquences naturelles ou logiques |
| • mentorat par les pairs | • rencontre parents et école |

Les interventions appropriées vis-à-vis un élève qui affiche des comportements de niveau 2 (appliquées par l'administration) comprennent les stratégies énumérées pour les comportements de niveau 1, ainsi que les mesures suivantes:

- | | |
|--|---|
| • rappel verbal | • illustration du comportement approprié |
| • revoir les étapes d'un comportement approprié | • présentation de choix et des conséquences de ces choix |
| • Protocole d'intervention contre l'intimidation | • contact avec le foyer (communication avec les parents et tuteurs) |
| • mentorat par les pairs | • rencontre parents et école |
| • développement des habilités | • conséquences naturelles ou logiques |

- exercice d'autoréflexion
- perte de privilèges
- médiation
- limitation de l'accès aux locaux ou activités
- plan de gestion du comportement
- processus préalable à l'aiguillage
- recours à la police
- suspension de l'école
- possibilité d'apporter des modifications
- surveillance du comportement
- justice réparatrice
- contrat de comportement
- aiguillage vers un conseiller en orientation
- détention
- suspension de la classe